



SYNDICAT MIXTE
DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER

AVIS PRÉALABLE DE PASSAGE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU COURS D'EAU :

LE ROSENMEER

Par arrêté préfectoral du 13 août 2021, le Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer a été autorisé à réaliser les travaux d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn, de l'Andlau, de la Scheer et de leurs affluents dans le cadre de son programme 2021-2026.

Ces travaux d'entretien ont été déclarés d'intérêt général, au titre de l'article L 211-7 et R 214-88 à R 214-103 du Code de l'Environnement.

En application de l'article L 215-18 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains sont tenus de laisser passer les agents du Syndicat Mixte et les entrepreneurs mandatés par le Syndicat Mixte ainsi que les engins nécessaires pour la réalisation des travaux. Cette servitude s'applique autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et les plantations.

Par la présente, le Syndicat Mixte vous informe que des travaux d'entretien du cours d'eau sont prévus prochainement.

Nature de travaux :	Fauche Mécanique
Linéaire traité :	1,4 kilomètre
Localisation :	Ville de Rosheim - Le Rosenmeer
Période d'intervention :	Octobre 2023

Le présent avis est affiché par ordre du Président du Syndicat Mixte, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral.

À Obernai, le 19 septembre 2023

Fabien BONNET
Président,